



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	13
Votants	16

L'an deux mil seize,

Le vingt cinq Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Mars 2016.

Etaients présents tous les membres en exercice à l'exception de P.CELTON, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN et I. DIAS qui ont respectivement donné pouvoir à M. JAOUEN, P. GUEGUENIAT, G. PAGNARD et A. GAVAIRON.

D. JAFFRES et G. PAGNARD étaient absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

**OBJET 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER
2016**

Vous avez pu prendre connaissance du compte rendu du conseil municipal du 26 Février 2016.

↪ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Février 2016.

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	13
Votants	16

L'an deux mil seize,

Le vingt cinq Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Mars 2016.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P.CELTON, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN et I. DIAS qui ont respectivement donné pouvoir à M. JAOUEN, P. GUEGUENIAT, G. PAGNARD et A. GAVAIRON.

D. JAFFRES et G. PAGNARD étaient absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné, des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte de gestion et administratif,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	13
Votants	17

L'an deux mil seize,

Le vingt cinq Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Mars 2016.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P.CELTON, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN et I. DIAS qui ont respectivement donné pouvoir à M. JAOUEN, P. GUEGUENIAT, G. PAGNARD et A. GAVAIRON.

D. JAFFRES était absente.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Arrivée de G. PAGNARD

Paul Guéguéniat, Conseiller délégué, propose au vote de l'Assemblée, après lecture des budgets, les comptes administratifs du budget 2015, dressés par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

Suite au retrait du Maire au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve, à l'unanimité, la présentation des comptes administratifs, résumés comme suit :

Budget Assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	Recettes réalisées
145 748.85€	160 320.13€
Excédent (exercice 2015 + reporté) : 30 980.96€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	Recettes réalisées
624 885.83€	432 741.44€
Déficit (exercice 2015 + reporté) : 107 293.19€	

Budget Eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	Recettes réalisées
238 764.00€	303 679.89€
Excédent (exercice 2015 + reporté) : 110 831.16€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	Recettes réalisées
182 015.79€	209 535.25€
Excédent (exercice 2015 + reporté) : 39 375.45€	

Budget Général

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	Recettes réalisées
1 976 568.58€	2 456 193.66€
Excédent (exercice 2015 + reporté) : 488 759.48€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	Recettes réalisées
506 404.27€	651 184.83€
Excédent (exercice 2015 + reporté) : 147 671.71€	

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	14
Votants	18

L'an deux mil seize,

Le vingt cinq Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Mars 2016.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P.CELTON, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN et I. DIAS qui ont respectivement donné pouvoir à M. JAOUEN, P. GUEGUENIAT, G. PAGNARD et A. GAVAIRON.

D. JAFFRES était absente.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 4 : FIXATION DES TROIS TAXES LOCALES

Le Maire propose le maintien des taux des taxes locales suivantes :

- ↵ Taxe d'habitation : 15.52%
- ↵ Taxe foncière : 20.20%
- ↵ Taxe foncière non bâti : 53.52%

Les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2016 se décomposent comme suit :

- ↵ Taxe d'habitation : 3 406 000€
- ↵ Taxe foncière : 1 987 000€
- ↵ Taxe foncière non bâti : 115 200€

- ↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le maintien des taux d'imposition, selon la répartition suivante :
- ✓ Taxe d'habitation : 15.52%
 - ✓ Taxe foncière : 20.20%
 - ✓ Taxe foncière non bâti : 53.52%

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016**

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 14
Votants 18

L'an deux mil seize,
Le vingt cinq Mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Mars 2016.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P.CELTON, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN et I. DIAS qui ont respectivement donné pouvoir à M. JAOUEN, P. GUEGUENIAT, G. PAGNARD et A. GAVAIRON.

D. JAFFRES était absente.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 5 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de 30 980.96€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015	
Résultat au 31 Décembre 2015	
Excédent	30 980.96€
Excédent au 31 Décembre 2015	
Report en fonctionnement au compte R002	-€
Affectation en réserve au compte R1068	30 980.96€

Budget Eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

✚ Un excédent de fonctionnement de 110 831.16€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015	
Résultat au 31 Décembre 2015	
Excédent	110 831.16€
Excédent au 31 Décembre 2015	
Report en fonctionnement au compte R002	60 831.16€
Affectation en réserve au compte R1068	50 000.00€

Budget Général

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

✚ Un excédent de fonctionnement de 488 759.48€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015	
Résultat au 31 Décembre 2015	
Excédent	488 759.48€
Excédent au 31 Décembre 2015	
Report en fonctionnement au compte R002	103 759.48€
Affectation en réserve au compte R1068	385 000.00€

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	14
Votants	18

L'an deux mil seize,
Le vingt cinq Mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Mars 2016.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P.CELTON, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN et I. DIAS qui ont respectivement donné pouvoir à M. JAOUEN, P. GUEGUENIAT, G. PAGNARD et A. GAVAIRON.

D. JAFFRES était absente.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 6 : BUDGETS PRIMITIFS 2016

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget 2016 au Conseil Municipal.
Après avoir discuté, chapitre par chapitre, les budgets Eau et assainissement,
Après avoir discuté, chapitre par chapitre, le budget général en section de fonctionnement, le hors opération et les opérations en section d'investissement,

Après avoir contresigné les résultats de ses votes au tableau, soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet du Finistère,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête comme suit les budgets primitifs, chapitre par chapitre, pour l'exercice 2016 :

Budget Assainissement :

↪ Section de Fonctionnement : 163 000.00€

↪ Section d'investissement : 1 117 973.15€

Budget Eau :

↳ Section de Fonctionnement : 354 000.00€

↳ Section d'investissement : 591 000.00€

Budget Général :

↳ Section de Fonctionnement : 2 377 000.00€

↳ Section d'investissement : 3 508 309.71€

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016**

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 14
Votants 18

L'an deux mil seize,
Le vingt cinq Mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Mars 2016.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P.CELTON, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN et I. DIAS qui ont respectivement donné pouvoir à M. JAOUEN, P. GUEGUENIAT, G. PAGNARD et A. GAVAIRON.

D. JAFFRES était absente.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 7 : TARIFS DES SORTIES ESPACE JEUNES

L'Espace Jeunes organise, tout au long de l'année, des animations ponctuelles pour les adolescents fréquentant la structure.

La participation demandée à chaque famille peut varier en fonction de l'activité proposée.

En deçà de 8 jeunes inscrits, l'activité est automatiquement annulée.

Pour l'année 2016, et suite à l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse, les tarifs suivants sont proposés :

Participation des familles	Activités proposées
5€	↪ Petites sorties locales
10€	↪ Patinoire ↪ Laser Game ↪ Bowling ↪ Odet Loisirs ↪ Mountain Board

15€	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Dîner – Cinéma ↪ Accrobranche ↪ Dîner – Bowling ↪ Récré des Trois Curés ↪ Equitation
20€	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Karting ↪ Paintball ↪ Concerts - Spectacles ↪ Surf

↪ Considérant l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation de ces sorties et la participation par enfant proposée.

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	14
Votants	18

L'an deux mil seize,
Le vingt cinq Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Mars 2016.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P.CELTON, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN et I. DIAS qui ont respectivement donné pouvoir à M. JAOUEN, P. GUEGUENIAT, G. PAGNARD et A. GAVAIRON.

D. JAFFRES était absente.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 8 : CREANCES IRRECOURABLES

Madame la Comptable du Trésor a fait part à la commune d'un état des produits irrécouvrables, c'est-à-dire des titres de recette dont elle n'a pu procéder au recouvrement.

Elle demande au Conseil Municipal, l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant de :

- 855.63€ pour le budget eau (poursuites sans effet – PV de carence)
- 473.11€ pour le budget assainissement (poursuites sans effet – PV de carence)
- 487.25€ pour le budget général (poursuites sans effet – PV de carence)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prise en compte de ces états pour la somme globale de 1 815.99 €, pour le montant des budgets concernés, au titre des produits irrécouvrables pour l'exercice 2016.

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	14
Votants	18

L'an deux mil seize,
Le vingt cinq Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Mars 2016.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P.CELTON, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN et I. DIAS qui ont respectivement donné pouvoir à M. JAOUEN, P. GUEGUENIAT, G. PAGNARD et A. GAVAIRON.

D. JAFFRES était absente.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 9 : CREANCES ETEINTES

Madame la Comptable du Trésor a fait part à la commune d'un état des créances éteintes, c'est-à-dire des titres de recette dont elle ne pourra jamais procéder au recouvrement.

Elle demande au Conseil Municipal, l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant de :

- 666.64€ pour le budget eau (surendettement – effacement de la dette)
- 226.03€ pour le budget assainissement (surendettement – effacement de la dette)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prise en compte de ces états pour la somme globale de 892.67 €, pour le montant des budgets concernés, au titre des produits irrécouvrables pour l'exercice 2016.

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	14
Votants	18

L'an deux mil seize,
Le vingt cinq Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Mars 2016.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P.CELTON, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN et I. DIAS qui ont respectivement donné pouvoir à M. JAOUEN, P. GUEGUENIAT, G. PAGNARD et A. GAVAIRON.

D. JAFFRES était absente.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 10 : DEMANDE DE SUBVENTION

La Commune de Saint-Yvi, signataire de la charte Ya d'Ar Brezhoneg, souhaite aujourd'hui engager, dans ce cadre, l'installation d'une signalétique bilingue pour ses panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

A ce titre, elle sollicite l'aide financière du Conseil Départemental du Finistère au titre de la signalétique d'information et d'animation des collectivités prenant en compte la langue bretonne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Valide la proposition du Maire
- ✓ Sollicite l'attribution de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS